



Puis-je récupérer mon chèque de caution

Par **notreami**, le **06/07/2009** à **22:58**

Bonjour,

j'ai fait un chèque de caution de 500 euros après avoir signé un bon de commande pour l'achat d'une clio 2 pour laquelle je sens l'arnaque car pas de factures anciennes, un kilométrage qui me paraît bizarre, des mauvais échos sur ce Mnsieur qui revend des voitures achetées sur Paris et donc je voulais savoir si je suis légalement en droit de récupérer ce chèque que j'ai fait il y a 8 jours pour l'achat de la voiture le 20 juillet mais je ne veux plus l'achetée est-ce possible de récupérer le chèque de 500 euros qui n'a pas encore été encaissé?

Cordialement